

# LE JOURNAL DE QUEBEC.

Se publie les MARDIS, JEUDIS, SAMEDIS, par AUGUSTIN COTE' et JOSEPH CAUCHON, avocat, rédacteurs et éditeurs-propriétaires. Bureau no. 1, rue La Montagne, Haute-ville, où l'on s'abonne, et où toutes correspondances, doivent être adressées franchises de port. Les agents chargés de recevoir des abonnements sont : à Montréal, M. LEPROUON, libraire, numéro 114, rue Notre-Dame; Trois-Rivières, M. le maître de Poste; Deschambault, M. PAGE, meunier; Saint-Pierre les Becquets, M. le maître de Poste; Sainte-Geneviève de Batiscan, M. AL. FILTRAU, notaire; Lotbinière, M. le maître de Poste; Sainte-Marie (Beauce), M. le maître de Poste; Saint-Thomas, M. la capit. DUPUIS; L'Islet, M. le Maître de Poste; Saint-Jean Port-Joli, M. le lieutenant-colonel FRASER; Sainte-Anne la Pocatière, B. PLUZE, écuyer; Rivière-Quelle, M. THOS. CHAPUIS, Notaire; Isle-Verte, M. le maître de Poste; Rimouski, M. le maître de Poste; Kamouraska, M. le maître de Poste; Saint-Hyacinthe, Messire Tétréau, professeur de rhétorique; Baie des Chaleurs, Messire Desruisseaux.

## BIBLIOGRAPHIE.

*Considérations sur le règne des quinze premiers papes qui ont porté le nom de Grégoire*, par M. le chevalier Artaud de Motnor, ancien chargé d'affaires de France à Rome, etc.

C'est une galerie agréable et instructive où M. Artaud présente son lecteur pour lui faire contempler la noble figure des quinze premiers pontifes romains qui ont choisi le nom de Grégoire, et pour lui faire partager les sentiments d'admiration sincère et de vénération profonde qu'inspirent la sagesse, l'honneur et la vertu.

M. de Maistre a défendu le pape en général; M. Artaud a choisi de loin en loin ses héros, mais partout où il s'arrête, même auprès des noms assiégés par l'ineptie et l'ignorance, il est heureux de ne rencontrer que de grands caractères, des personnages pieux qui ont été l'ornement et l'édification de l'Eglise. Grégoire-le-Grand, qui ouvre cette magnifique série, égale, selon la remarque d'un historien, les grands modèles des âges précédents, et fut lui-même pour les siècles futurs, le plus beau des exemples. Elevé malgré lui sur le saint Siège, par le choix unanime du clergé, du sénat et du peuple romain, il sut être humble au sein de la grandeur, et la suprême dignité ne changea rien aux habitudes du religieux.

"Appaiser le ciel par des prières, dit excellemment M. Artaud, édifier le monde par des vertus, instruire les fidèles par la prédication, par les écrits, par une foule d'œuvres pieuses; veiller incessamment au salut des peuples, unir les sollicitudes du pasteur à la tendresse du père et aux soins du prince, voilà les exercices qui occupaient la vie de Grégoire. Les Anglo-Saxons conquis à la foi chrétienne par les soins des missionnaires du pontife, les idolâtres de Sardaigne, rendus dignes du baptême, l'autorité du cinquième concile consolidée; le schisme d'Occident apaisé et presque éteint à la suite d'une sage insistance; les faveurs des donatistes réprimées; le divin office régulièrement disposé, la discipline réformée dans les Gaules; le chant ecclésiastique, et dit grégorien du nom de son fondateur, formellement inauguré, voilà encore les monuments et les trophées du zèle de Grégoire, l'un des plus grands papes qui aient existé."

Un passage altéré du *Policratique*, sive de *Nugis curialium*, de Jean de Salisbury, avait lieu d'accuser saint Grégoire d'avoir fait brûler la bibliothèque Palatine, c'est-à-dire tout ce qu'elle contenait en ouvrage d'ancienne littérature. Machiavel a renouvelé les mêmes inculpations; Montaigne a tenu à peu près le même langage. On peut répondre que Salisbury écrivait six cents ans après ce pape; qu'il était assez difficile que le saint pontife eût fait brûler une bibliothèque qui n'existait pas de son temps; car la bibliothèque d'Auguste, brûlée sous Néron, rétablie par Domitien, avait été consumée de nouveau sous Commodus, et rien ne nous apprend qu'elle ait été établie par les empereurs suivants. On a accusé aussi saint Grégoire d'avoir fait brûler tous les exemplaires de l'histoire de Tite-Live, parce que cet historien insistait trop sur les cérémonies superstitieuses du paganisme, et on n'allègue qu'un seul témoin de ce fait, saint Antonin de Florence. Certes, si un fait appartenant à l'histoire romaine, dans l'ordre civil ou politique, n'avait pour garant que saint Antonin, vivant au XVI<sup>e</sup> siècle, les protestants ne seraient pas si faciles à l'admettre. Au reste, Bayle, lui-même, juge l'accusation peu fondée, et déclare nettement qu'il n'y ajoute pas beaucoup de foi; Fabricius a fait assez entendre qu'il n'y en ajoutait aucune, lorsqu'il déclare qu'il ne sait d'où Antonin de Florence avait tiré ce fait. Cependant saint Antonin déclare que Jean-Dominique est l'auteur de cette assertion. C'est donc uniquement son témoignage qu'il constate. C'est

avec la même mauvaise foi que Machiavel a imputé à saint Grégoire d'avoir voulu détruire les monuments de Rome, et abolir toute la mémoire des antiquités. Platine, à qui on n'a jamais reproché d'avoir flatté les papes, et qui vivait avant l'historien Florentin, dit formellement qu'il n'y a aucune raison d'imputer au pape Grégoire un fait de barbarie aussi étrange. Et d'ailleurs ces statues qui ornaient les places de Rome, ces édifices publics, tous ces anciens monuments appartenant-ils à saint Grégoire et à l'Eglise? N'appartenaient-ils pas au public ou à l'empereur romain? Comment donc saint Grégoire aurait-il pu les faire abattre de sa propre autorité, sans violer ouvertement la propriété du peuple ou du prince, sans usurper un droit qui ne lui appartenait pas? Monuments et livres anciens, c'est la papauté qui les a sauvés; et, comme dit Bacon, lorsque les Scythes du côté du Nord, et les Sarrasins du côté du midi, inondèrent l'empire romain, l'Eglise chrétienne seule recueillit et conserva dans son sein les précieux restes de la littérature païenne, qui autrement auraient péri sans ressource.

Saint Grégoire II joignit à beaucoup de savoir et à une heureuse facilité d'élocution, des mœurs pures, un grand courage, et le zèle le plus ardent pour les droits de l'Eglise. Sous son pontificat, Léon l'Isaurien ayant déclaré une guerre cruelle à ceux qui vénéraient les images saintes, l'Italie entière se déclara affranchie de tout devoir d'obéissance envers l'empereur. Beaucoup de villes créèrent des seigneuries privées, d'autres se donnèrent aux Lombards, et le duché de Rome se soumit volontairement et unanimement au pontife Grégoire II. "Voilà, dit M. Artaud, l'origine bien reconnue du domaine temporel des papes." Aussi, Marchetti a-t-il pu écrire en 1800 ces paroles très-remarquables. "Le pape se trouve aujourd'hui, sans controverse, être le plus ancien possesseur de ses États. Il n'y a ni en Occident, ni en Orient, aucune famille à laquelle il ne puisse dire: " Vos ancêtres ou n'existaient pas, ou certainement ne gouvernaient pas une portion de terre, lorsque nos prédécesseurs étaient absolus possesseurs du duché romain et de ses possessions si étendues." Le même pape écrivait à l'empereur Léon: " L'Occident entier a les yeux tournés sur notre humilité... Il nous regarde comme l'arbitre et le modérateur de la tranquillité publique... Si vous osez en faire l'essai, vous le trouveriez prêt à se porter, même où vous êtes, pour y venger les injures de vos sujets d'Orient." A ce sujet, M. Artaud fait cette réflexion aussi juste que bien exprimée: " Un pape, à l'esprit calme, s'intitule l'arbitre et le modérateur de la tranquillité publique. Trouverons-nous donc si extraordinaire, plus tard, que des caractères bien autrement hauts, bien autrement fiers, recevant des insultes dans l'exercice de leurs fonctions pontificales, se portent à des actes qu'on ne veut reprocher qu'à eux seuls, tandis que d'avance de pareils actes avaient déjà pris place dans l'histoire, et signalé l'incontestable autorité de prédécesseurs moins tourmentés et plus pacifiques?"

(A continuer.)

## PROCÈS DE M. L'ABBÉ SOUCHET.

On lit dans le *Français de l'Ouest*: " Nous n'avions pas trop présumé de l'élevation d'esprit et de l'indépendance de nos magistrats, lorsque, à propos des poursuites intentées contre M. l'abbé Souchet, nous disions: " Au reste, que les rancunes et la haine redoublent d'efforts; plus elles se manifesteront dans leur indiscrète colère, plus nous nous réjouirons, car nous avons confiance dans la sagesse de nos magistrats." Nous apprenons, en effet, que, par arrêté du 9 de ce mois, la Chambre des mises en accusation de la Cour royale de Rennes a mis M. Souchet hors de préven-

tion. Immédiatement le ministère public s'est pourvu en cassation.

" La prévention, il est vrai, est encore suspendue; mais l'effet moral de la décision de la Cour royale reste en entier. Nous ne craignons pas d'être démentis, en disant que cette décision est déjà sanctionnée par tous les hommes qui veulent la loi égale pour tous les amis d'une sage liberté. Mais à cette expression de l'opinion éclairée de notre pays, combien ne sommes-nous pas heureux d'ajouter le témoignage d'un des hommes les plus éminents de notre époque et de ses nombreux amis: aussi nous félicitons-nous de ce qu'il nous soit donné d'honorer nos colonnes, en les ouvrant à la lettre suivante:

A monsieur l'abbé Souchet, chanoine de Saint-Brieuc.

Paris le 4 août 1844.

" Monsieur l'abbé,

" Les dénégations du *Journal des Débats* ont donc porté leur fruit. Le parquet lui a obéi avec sa docilité habituelle. Vous allez paraître devant la justice des hommes pour rendre témoignage à la loi de Dieu et à la liberté de son Eglise. Permettez-moi de vous en féliciter. Vous étiez digne d'être le premier, au sein de la catholique Bretagne, à sentir le poids glorieux de la persécution qui commence. Je viens de relire avec soin votre avertissement, et je ne crains pas de le déclarer irréprochable. Je n'ai encore rencontré personne qui l'ayant lu, en eût une autre opinion. Vous n'avez rien dit de plus que ce que j'ai dit moi-même à la tribune législative, aux applaudissements, j'oserais le rappeler en cette circonstance et à votre profit, aux applaudissements de la France catholique. Vous vous êtes scrupuleusement écarté du terrain des discussions politiques: vous vous êtes abstenu de la moindre attaque contre la dynastie régnante, ou contre la Constitution, ou contre les lois que la Charte n'a point abrogées. Mais vous avez osé braver les implacables rancunes des pédants et des sophistes qui corrompent depuis si longtemps l'intelligence de la France. C'est aujourd'hui en France un crime irrémissible. Vous êtes parmi les premières victimes de leur vengeance: mais vous ne serez pas la dernière. Nous y passerons tous. Les destitutions, les retraits forcés, les poursuites judiciaires se chargeront d'apprendre au monde que désormais dans la pensée du Gouvernement, la libre défense du catholicisme doit être incompatible, soit avec la jouissance de ce droit de publier et de faire imprimer nos opinions que la Charte semblait nous garantir.—Il se vend depuis un mois, à Paris, un recueil de neuf leçons faites au Collège de France par M. Quinet, au nom de l'Etat, à ce qu'il nous dit, et où il cherche à démontrer que l'Eglise Romaine est en guerre avec l'Etat, avec la science, avec l'histoire, avec le droit, avec la philosophie, avec les peuples, et enfin avec l'Eglise universelle. Cette église Romaine est, s'il faut en croire la Charte, celle de la majorité des Français; elle a, même aux yeux de la loi humaine, des droits et une autorité qui n'ont pas encore été reconnus à l'Université. Et cependant personne ne poursuit cet auteur! On fait très bien, à mon avis: l'Eglise Romaine n'a heureusement nul besoin d'être protégée par les procureurs généraux de nos jours. Mais par quelle abominable partialité vient-on exiger, à coups d'amende et de prison, pour l'Université, une inviolabilité que nul ne réclame pour l'Eglise!

" Il faut bien le reconnaître: les hommes qui nous gouvernent, M. Villemain qui se posait, sous la Restauration, en martyr de la liberté d'enseignement; M. Duchâtel, qui écrivait dans le *Globe* que la meilleure loi sur l'instruction publique consisterait à dire: l'enseignement est libre; M. Guizot qui doit au principe sacré de la liberté religieuse l'honneur d'être le ministre protestant d'un pays catholique, et qui pro-

## Feuilleton.

### LES AVENTURES D'UN ÉMIGRÉ. (\*)

V.

LORD DOGG.

(Suite.)

—Combien avez-vous en caisse?  
—Une bagatelle!... Je n'oserais vraiment t'en offrir la moitié... J'y pense. Je vais ce soir au raout de lady Moore Mac-Réa. Que ma toilette soit prête!

—Elle le sera, Monsieur le comte.  
Eustache se dirigea vers la porte. Brunet l'arrêta sans façon par l'épaule et lui mit le point sous la gorge.

—Je te donne quinze jours, dit-il. Dans quinze jours, je veux être comte, moi aussi, ou marquis, ou... n'importe! Si, à cette époque, il n'y a pas encore assez d'argent pour deux, eh bien! tu seras valet à ton tour et moi maître... à moins que tu ne préfères...

Brunet n'acheva pas, mais sa main glissa rapidement de l'épaule d'Eustache à son avant-bras et appuya fortement sur la partie charnue qui est au-dessous de l'articulation.

Eustache pâlit.  
—Il paraît que c'est sensible encore, dit Brunet. Je te tiens par là, mon Eustache... J'ai fini, Monsieur le comte. Rien ne vous empêche plus d'aller faire la partie de lord Templemore Dogg.

En même temps, il lâcha le bras d'Eustache qui partit aussitôt.

Comme le lecteur a pu le pressentir, tout n'avait pas été rose dans l'existence républicaine d'Eustache. Forcé de quitter Paris quelques dix-huit mois après son arrivée, parce qu'il n'avait pas la voix assez forte pour prêcher au Palais-Royal ou hurler sous les fenêtres du château, deux métiers qui rapportaient alors de quoi vivre, il voulut retourner au pays.

(\*) Voir les numéros du 2, 5, 12, 13, 19, 21, 26 et 28 septembre.

Mais, au pays, les choses avaient bien changé. La révolution sévissait maintenant à Millau comme à Paris, et, comme MM. d'Arrhans et de La Veyre, principaux seigneurs de ses environs, avaient quitté la contrée, la rage populaire s'était rejetée sur leurs amis et créatures.— Le père d'Eustache, emprisonné, abreuvé d'outrages et de dégoûts, était mort de chagrin.

S'il eut pris la peine d'attendre, on l'aurait guillotiné.

Eustache revint à Paris où il mena une de ces existences ténébreuses et souillées que protégeait le désordre, que nourrissait l'anarchie. Il partit pour Nantes, sans autre but que de tenter la fortune, mais la fortune l'oubliait. Ses camarades, plus hardis ou plus heureux, montaient parfois tout à coup au pinacle, et, couverts encore de la fange où ils croupissaient la veille, s'asseyaient sur les bancs d'une assemblée souveraine. Eustache, lui, restait dans sa misère. Ses qualités étaient des défauts à cette époque honteuse et brutale; ses vices mêmes se trouvaient démodés. Chevalier d'industrie, il n'était point à sa place parmi ces squalides brigands pour qui eut été trop luxueuse la litière des étables d'Augias, tâchant de son mieux à mettre bas les élégantes façons que son éducation parasite lui avait données; il sentait que c'était là sa ruine, mais, en définitive, on nait septembriseur, et l'escroc qui met la main dans votre poche n'est pas à la hauteur de l'humanitaire vertueux et bavard qui mettrait au besoin son bras jusqu'au coude dans votre sang.—Or, les humanitaires alors jetaient à coup de couteau les fondemens du glorieux édifice au sommet duquel nos socialistes déploient la *synthèse* comme une toiture baroque et convenable. En 1792, ils avaient les mains noires; depuis 1830, leurs mains sont gantées; peut-être même sont-elles propres. Autrefois, ils s'armaient de tranchetards; aujourd'hui, ce sont des plumes qu'ils portent. Leurs haillons se sont faits habits noirs, avec lesquels on peut décentement occuper une chaire universitaire. Du reste, ils sont méchants comme jadis, méchants, envieux, fous, impuissans, et, sur leurs vieux jours, il se font doctrinaires.

On ne peut en vouloir à Eustache de ne rassembler point à ces tigres de la rue qui ont changé de peau ou mis simplement sur leur fourrure une robe de pédant. Eustache a bien assez de ses vices sans prendre ceux de l'engeance la plus dégradée qui ait traversé nos cinquante ans de révolutions.

A Nantes, Eustache fit la connaissance du citoyen Brunet, qui avait les bonnes grâces de Carrier et entretenait l'opinion publique. Las bientôt de cette vie, il prit la route de St-Malo et saisit avec transport l'occasion de quitter la France où le crime ne laissait pas assez de place à l'intrigue.

Une des premières personnes qu'Eustache Lointier rencontra dans les rues de Londres, fut le citoyen Brunet, son ancien patron. Brunet avait quitté la France pour des raisons qui importent peu au lecteur et qui se devinent du reste facilement, pour quiconque connaît les mœurs de ce temps maudit, où l'accusateur de veille était presque à coup sûr le proscrit du lendemain. L'ancien serviteur de Carrier portait en foule sur sa personne des traces évidentes d'indigence. Il reconnut Eustache qui ne prenait point garde à lui et le suivit jusqu'à son hôtel.

Eustache en était déjà aux derniers louis l'emprunt qu'il avait fait aux émigrés de Jersey, mais il était membre de plusieurs clubs, voyait la meilleure compagnie, et, sûr de ses talens, ne craignait point trop l'avenir. La vue de Brunet le troubla. Cet homme, qui connaissait ses antécédens, pouvait lui faire une terrible guerre. Eustache se trouvait dans la position de certains gouvernemens que leur origine condamne, et auxquels il faut la paix, à tout prix! Il entassa promesses, sur promesses. Brunet le crut et resta près de lui en qualité de valet. Ce citoyen avait quelque teinture de l'emploi.

Comme nous venons de le voir, la discorde commençait à se mettre au camp. Brunet se fatiguait de sa position secondaire, et Eustache n'était point pressé de partager.

Brunet connaissait trop Eustache pour avoir confiance en

fit de son élévation pour refuser aux catholiques l'application la plus élémentaire de ce principe; tous ces déserteurs de la liberté ne peuvent nous pardonner de l'invoquer à notre tour. Tous ces hommes qui ont fait leur fortune politique dans la presse, poussent des cris de fureur en nous voyant soulever à notre tour cette arme puissante. Tous ces grands politiques qui ont peur des professeurs qu'ils salarient, peur des Anglais, peur de tout, excepté de Dieu, croient, qu'ils n'ont rien à craindre de la part des catholiques, habitués depuis si longtemps au rôle de dupes ou de victimes. Le prêtre, le jésuite, le bedeau, comme ils disent, leur paraît être une pâture tout à fait convenable à jeter aux passions et aux préjugés de cette foule d'âmes que l'Université a dépravées. Et ils ne s'arrêteront pas en si beau chemin. Quand ils verront toutes leurs ruses échouer (et je ne sache pas que la ruse ait jamais triomphé de l'Eglise), ils ne reculeront devant aucune violence. L'odieuse traitement infligé aux pauvres Carmélites de Tulle, nous averti assez du sort qu'ils réservent aux plus sacrés asiles de la piété catholique.

Après eux, si dès à présent nous ne résistons pas énergiquement et par tous les moyens que la loi nous accorde, ce sera pire encore. Pour voir de quel esprit leurs successeurs seront animés, il n'y a qu'à peser les mensonges, les menaces et les dérisions qui signalent chaque page du rapport de M. Thiers.

Dès à présent, le peuple catholique de la Bretagne doit savoir à quoi s'en tenir, en voyant un de ses plus respectables prêtres traîné sur la banc des malfaiteurs, pour avoir revendiqué les droits de la conscience et de la famille. Vous paraîtrez sur ce banc sans honte et sans remords. Pour ma part j'espère que vous y serez condamné, et qu'après vous, bien d'autres le seront encore. Car c'est à ce prix seulement que les catholiques sortiront de cette torpeur où ils sont sans cesse tentés de retomber. La liberté vaut beaucoup et se paie cher. Il faut que nous apprenions à nos dépens à l'aimer, à la pratiquer et à la respecter chez autrui: alors seulement nous serons dignes de la conquérir et de la conserver. Alors aussi nos persécuteurs comprendront peut-être leur folie. En ce moment, ils ne savent ce qu'ils font. Tâchons donc, pendant qu'il en est temps encore, de leur montrer qu'il creuse un abîme où tout peut périr, tout, excepté l'Eglise!

Marchez donc sans crainte, Monsieur l'abbé, au combat où vous ont convié d'imprudents adversaires, et portez-y la conviction d'avoir mérité la sympathie de tous les cœurs vraiment catholiques, de tous ceux qui aiment la liberté et l'Eglise, et qui aspirent à servir la bonne cause autrement que par des vœux stériles et un silence équivoque.

Veillez agréer l'expression du profond et sincère respect avec laquelle je suis votre très humble et très dévoué serviteur en Notre-Seigneur.

LE COMTE DE MONTALEMBERT, Pair de France.

## Canada.

QUEBEC, 1er OCTOBRE 1844.

On verra par nos annonces d'aujourd'hui que l'honorable M. Morin offre de nouveau ses services aux électeurs du Saguenay; on y trouvera aussi l'adresse de M. Chauveau aux électeurs du comté de Québec. Dans notre prochain numéro, nous publierons l'adresse de M. Chabot aux électeurs de la ville.

M. Chauveau a fait dimanche, à Saint-Roch, son adresse comme candidat à l'élection du comté de Québec. Sa parole a été accueillie comme le méritait sa réputation qui l'avait précédé; cet accueil est l'indice certain d'un triomphe, d'autant plus que suivant toutes les apparences, M. Neilson ne demandera pas de nouveau les suffrages des électeurs du comté. Un certain nombre de personnes de Saint-Roch ont prié M. Laurin de venir en avant; mais M. Laurin s'y refusant pour la raison qui mérite d'être appréciée, qu'il était bien flatté d'un pareil honneur, mais qu'il ne ferait pas d'opposition à un homme de talents qui avait les mêmes principes politiques que lui, tous les suffrages de la grande paroisse de Saint-Roch montrent une parfaite unanimité en faveur de M. Chauveau.

Dire à présent ce que nous pensons de M. Chauveau, de ses talents, de ses principes, serait à peu près chose inutile. L'accueil spontané que lui ont fait les électeurs, dont nous n'avons

que le droit d'exprimer l'opinion, n'a pas besoin de nos commentaires. On doit juger les hommes par leurs œuvres. Eh bien! les œuvres de M. Chauveau sont ses écrits qui parlent en sa faveur, pour ses talents et ses principes. C'est un homme de progrès, mais de ces progrès qui s'accordent avec nos institutions, notre nationalité, chère à son cœur comme aux cœurs de tous ceux qui aiment véritablement leur pays.

M. Chauveau est jeune, mais si sa jeunesse est si belle déjà, si promettante, quelle garantie ne donne-t-elle pas pour l'avenir.

Nous voyons avec plaisir que M. Le Blanc se présente à Beauharnais contre un M. Colville, qui se pose en successeur de M. Wakefield de sinistre mémoire. Ce serait une honte pour les électeurs de Beauharnais de toujours se livrer à la merci d'agents et de courtiers étrangers qui, assurément, ne sont pas guidés ici par l'amour du pays ou par le bien qu'ils veulent à ses habitants. Nous nous flattons qu'il se trouve dans ce comté assez d'hommes de cœur et d'énergie pour lutter contre les vigoureux appétits féodaux de ces petits roitelets importés; et cela abstraction faite de tout esprit de parti, et pour le seul honneur de la population Canadienne sans distinction d'origines. Il y a déjà malheureusement eu trop grand nombre de cette espèce de gens là d'immiscés dans nos affaires.

Nous voyons aussi, par le *Pilot*, que M. Wolfred Nelson s'oppose à M. Viger dans le comté de Richelieu. Si nous sommes bien informés cela laisserait peu de chances au président du nouveau cabinet.

Les hommes d'état du *Journal de Québec* ont bien l'honneur de saluer les hommes de paille du *Canadien*, et sont grandement édifiés ainsi que le public en général de tout le trouble que se donnent ces derniers pour assurer le triomphe de M. Black, d'autant plus que ce monsieur n'a pas encore exprimé le moins du monde son intention de résigner sa charge de juge de l'Amirauté pour courir les chances que lui offrent la puissante protection de notre confrère.

Les électeurs (toute révérence gardée pour les hommes de paille susdits) ont quelque chose à voir dans cette affaire et l'on nous informe qu'ils se disposent à demander un candidat pour lutter contre les hautes et puissantes influences en question.

Dans ce cas, il serait fâcheux que M. Black se fiât aux pousseuses du *Canadien*, et même à celles d'un correspondant de ce journal qui signe un électeur. A ce jeu, M. Black pourrait perdre et sa place de juge, et son siège dans la chambre, et le *Canadien* y gagner beaucoup moins qu'il ne pense.

M. Leslie se porte de nouveau candidat pour le comté de Verchères. M. Leslie s'exprime ainsi dans son adresse aux électeurs: "Dans la grande question qui agite maintenant le pays, lors de la résignation des ex-ministres, j'ai voté pour eux et chaque jour écoulé depuis cette époque m'a convaincu de la justesse du vote que j'ai alors prononcé."

Le *Toronto Examiner* publie le compte-rendu d'un banquet donné le 23, à Toronto, à l'hon. William Young, orateur de la chambre d'assemblée de la Nouvelle-Ecosse. De 90 à 100 convives prirent place à la table présidée par l'hon. Henry John Boulton; l'hon. R. Baldwin y assistait comme vice-président. La question du gouvernement responsable tel qu'entendu par la majorité du pays, y fut le sujet de discours brillants.

M. Laurin, notaire, et conseiller municipal, vient de faire la réponse suivante à une députation d'électeurs qui le sollicitaient de se porter candidat au comté de Québec:

Messieurs, Je suis sensible à l'honneur que vous me faites en me priant de me porter candidat à la prochaine élection du comté de Québec, et en m'offrant votre mandat pour vous représenter dans le Parlement Provincial. Je n'oublierai jamais ce témoignage de confiance et d'estime de votre part.

Je me ferai un devoir de me soumettre à vos instances et je sacrifierais même mon intérêt personnel pour la cause publique, si la personne, qui brigue vos suffrages en ce moment, ne professait pas les principes politiques que vous professez tous et que je professe moi-même. Mais, dans la circonstance actuelle, je ne vois pas la nécessité de me porter candidat pour

ci est un trait de mœurs authentique et mérite certainement une mention honorable.

La table ronde est bordée par une bande circulaire de papier blanc, qui figure assez bien, en petit, la lice d'un hippodrome. Des deux côtés de cette bordure en papier s'élèvent de minces barrières de carton.

Il n'y a rien autre chose sur la table.

Pourtant vingt personnages, doués de raison, se penchent à l'entour et regardent, regardent comme si leur vie dépendait de ce qui se passe sur la bordure blanche. Vingt binocles y sont braqués à demeure et les gageurs vont leur train.

—Trois cent livres pour Child-of-the-Royal-Puff!

—Quatre cents livres pour Polyphemus!

Ces gens sont-ils des fugitifs de Bedlam? —Regardez mieux, essayez les verres de votre lorgnon, obscurcis par le brouillard britannique, et regardez encore. —Voyez-vous ces deux petits points noirs qui se meuvent sur le papier blanc? L'un de ces points se nomme Polyphemus, l'autre a nom Child-of-the-Royal-Puff.

—Ah bah?...

—Positivement... Polyphemus est une fourmi bien connue pour la vitesse de sa marche, et Child of the royal Puff est une araignée naine qui a fait perdre et gagner bien des guinées... La fourmi et l'araignée courent endosser la veste voyante, chausser les bottes molles et se faire entraîner par un jeûne de quinze jours. Sans cela, la fête serait complète, et la joie de ces honnêtes gentlemen ne connaîtrait point de limites.

Mais on se passe des jockeys. Voyez! l'araignée a de plus longues pattes que la fourmi, mais elle se prélassa, la parasite, elle flâne et perd un temps précieux à jeter ça et là d'imperceptibles fils. La fourmi, au contraire, va toujours un train égal. Son propriétaire ne la donnerait pas pour cent guinées. C'est la perle des fourmis. Quand elle aura vécu, on essaiera de l'empailler, ou tout au moins de faire sa statuette, afin que les siècles futurs puissent contempler, à leurs moments perdus, cet insecte recommandable.

vosre comté, vu l'énoncé des principes politiques de celui qui sollicite votre mandat. Ce serait une lutte d'affection et non de principes. C'est un mal qu'il faut éviter.

Ainsi, Messieurs, j'ose me flatter que vous êtes convaincus de ma bonne disposition pour la cause du pays, et que vous ne me forcerez pas à faire le sacrifice d'une clientèle respectable, seul soutien de ma famille, pour aller défendre vos droits dans le Parlement, lorsqu'un autre pourra le faire avec plus d'avantage que moi.

Daignez donc agréer mes remerciements les plus sincères et ma plus vive reconnaissance, et me croire

Votre dévoué serviteur,  
JOS. LAURIN.

Québec, 29 septembre 1844.

Nous avons remarqué avec peine un article du *Freeman's Journal* qui tendrait à jeter la zizanie entre les Canadiens et les Irlandais. Nous ne pensions pas que ce fut là la mission de ce *Journal*, surtout d'après les protecteurs que nous lui connaissons.

On lit dans *The Constitution*, de Toronto:

"Nombre de fois les ex-ministres ont été accusés par le gouverneur d'avoir eu en vue la séparation d'avec la connexion. Tout récemment sir Charles les a accusés en termes formels d'avoir entretenu ce projet. Et cependant quelle preuve a-t-il donnée pour justifier son assertion? Aucune. Jusqu'au jour où il en donnera, il restera donc chargé envers le gouvernement impérial et le peuple anglais d'avoir versé sur la tête d'hommes jouissant de la confiance du pays, une accusation qu'il ne peut et ne pourra jamais soutenir."

On lit dans la *Minerve*:

Les rapports que nous avons déjà reçus de différents comtés sont des plus favorables. Le plus grand enthousiasme, joint à l'unanimité la plus parfaite, règnent partout. Tous les membres qui ont voté en faveur du ministère Lafontaine-Baldwin, et qui se présentent de nouveau, sont certains d'être élus. Les électeurs n'ont pas oublié la grande question du 2 décembre dernier, ainsi que les noms de ceux qui y enrégistrèrent leur vote. Ils sauront rendre hommage au dévouement et au patriotisme des hommes qui discernèrent si bien alors la tentative hardie de changer la constitution du pays, de libre qu'elle était, en un gouvernement absolu, de remplacer l'opinion publique et la libre discussion par le pouvoir personnel de gouverneurs éphémères et d'entourages irresponsables et intéressés, de décréditer et déprécier les principes pour y substituer des noms.

—On lit dans le même journal:

"Une assemblée nombreuse et respectable a eu lieu jeudi soir, dans la chambre d'ancien de J. D. Bernard, Esq., sous la présidence de James Leslie, écuyer, afin de prendre en considération la nomination de deux candidats pour la prochaine élection de la cité. Dans le cours de la délibération, plusieurs messieurs eurent occasion de s'adresser à la réunion. Au nombre des orateurs qui prirent la parole en cette occasion, furent MM. La Fontaine, Dr. Neilson, Morin, Drummond, Dr. Beaubien, Hincks, Robert McKay, G. E. Cartier, Ryan, J. E. Mills, Jobin, DeWitt, et plusieurs autres.

Voici la résolution qui fut unanimement approuvée par l'assemblée:

L'élection de deux membres, pour représenter la cité de Montréal, dans le prochain parlement devant avoir lieu sous peu de temps, et les soussignés reposant confiance dans le zèle, la fermeté et le patriotisme de P. Beaubien et L. T. Drummond, écuyers, membres pour la cité de Montréal, dans le dernier parlement, se font un devoir de les prier de se porter de nouveau candidats à la prochaine élection, convaincus comme ils le sont, qu'ils ont droit à l'appui et à la confiance des électeurs réformistes.

"Les soussignés se doivent à eux-mêmes ainsi qu'à leurs concitoyens, de prendre cette occasion de déclarer publiquement que c'est avec des sentiments profonds de peine et de regret qu'ils ont vu l'administration du jour et des journaux sous son patronage, s'efforcer de faire regarder la crise ministérielle comme une question d'où devait dépendre la connexion de la province avec la mère-patrie, ou sa séparation, jetant ainsi, sans raison quelconque, des doutes sur la loyauté

—Cinq cents livres pour Polyphemus!

—Mille livres pour Child of the etc...

Si l'Angleterre n'existait pas, il faudrait la contruire sur pilotis.

Eustache, en entrant, s'en alla tout droit à lord Dogg, et lui tendit le doigt. Lord Dogg gronda sourdement une exclamation de colère; mais ce premier tribut payé à sa mauvaise humeur, il reprit incontinent son flegme national, et prononça automatiquement:

—How do you do?

—Très bien, Milord, très bien, répondit Eustache. Permettez-moi de m'informer des nouvelles de la santé de Votre Seigneurie.

—In ômé vos! répliqua lord Dogg.

—Et de celle de Milady....

—No!... répondit cette fois milord; — infômé par vos...

Eustache crut avoir mal compris et n'insista pas. Lord Dogg se leva sans plus prononcer une parole et se dirigea vers un tapis vert où il s'assit en face d'Eustache.

Ils jouèrent en silence durant deux heures. Les guinées de milord semblaient avoir un attrait particulier pour les poches d'Eustache, qui gagnait toujours. Au bout de deux heures, lord Dogg repoussa son fauteuil et croisa ses mains sur son gilet.

—Vous ne jouez plus, milord? demanda Eustache.

Milord ouvrit par trois fois la bouche et ne parla point. Il semblait chercher ses mots pour entamer une communication importante.

—Sir Arthur, commença-t-il enfin, voyez-vous... oh! yes...

—Plait-il? dit Eustache.

—No... il ne plaisait pas, sir Arthur, diable!

—Milord?....

—Il déplaisait remarquablement, voyez-vous?...

Eustache ne comprenait pas du tout. Lord Dogg semblait faire effort pour contenir une colère naissante. Les veines de son front se gonflaient et un tremblement nerveux agitait les paupières sans cils de ces gros yeux. (A continuer).

et l'attachement du peuple et de ses ex-représentants envers le gouvernement impérial.

« Les habitants du pays réclament la liberté d'approuver ou de désapprouver toute administration que le gouverneur, dans l'exercice de la prérogative, jugera à propos de former, selon que cette administration possédera ou ne possédera pas leur confiance.

« Il n'y a dans cette conduite de leur part, rien qui puisse justifier que ce soit de révoquer en doute leur loyauté et leur attachement à la mère-patrie, et ce n'est pas, pour une administration, le moyen de gagner leur confiance que d'avoir recours à des imputations si mal fondées.

« Les sous-signés sont sincèrement convaincus, que le peuple en exerçant sa franchise électorale, le fera de manière à cimenter d'avantage, s'il est possible, les liens qui unissent les Canadas à la mère-patrie. »

Ci-suivent les signataires au nombre de 200.

#### NOUVELLES DIVERSES.

**NÉCROLOGIE.**—Nous avons la pénible mission d'apprendre à nos lecteurs que M. Darveau, un des missionnaires de la Rivière-Rouge, s'est noyé, dans le mois de mai dernier, sur le lac Manitouba, en se rendant à un poste où il allait faire une mission.

Nous avons aussi le regret d'apprendre que l'honorable François Quirouet, ci-devant négociant à Québec, et membre du conseil législatif du Bas-Canada, est décédé vendredi dernier à Saint-Gervais. Ses funérailles ont dû avoir lieu hier matin.—*Canadien.*

—Ce qui restait du 74<sup>e</sup> régiment s'est embarqué sur la frégate la *Pique*, qui a mis à la voile hier matin.

—M. Sherwood, maire de Toronto, qui doit être, dit-on, le nouveau solliciteur-général du Haut-Canada, est l'un des candidats à la représentation de sa ville.

—Le nouveau procureur-général, M. Smith, se présente au comté de Missiskoui, où les journaux de l'administration disent qu'il est sûr de réussir.

—L'*Aurore* de samedi contient l'adresse de M. Barthe aux électeurs du comté d'Yamaska.

—Après mûre délibération, il paraît que l'hon. D. B. Viger s'est décidé à aller tenter fortune au comté de Richelieu ! Voici d'après les renseignements que nous nous sommes procurés comment les votes sont repartis dans les différentes paroisses. Pour M. Viger :—St. Charles 0 ; St. Aimé 0 ; St. Barnabé 0 ; St. Denis, un seizième ; St. Ours, un huitième ; St. Jules do. ; Sorel do. etc., etc. Après la perte de son élection, M. Viger doit être appelé au conseil législatif, pour le consoler de sa défaite !—*Minerve.*

#### ÉTATS-UNIS.—On lit dans le *Courrier* :

« La sécheresse exerce une funeste influence, cette année, sur les États-Unis. Depuis long-temps, on n'avait autant souffert que cette année. Les états du Maine, du Massachusetts, du Rhode-Island du Connecticut, de New-York, de New-Jersey et de la Pennsylvanie, sont ceux qui sont atteints le plus fortement. Le canal Morris est presque à sec, et l'on peut plus naviguer qu'avec peine sur la Delaware et le canal de Euston. Le commerce du charbon se trouve ainsi arrêté, et l'on craint que le prix n'augmente en conséquence. Sur quelques chemins de New-Jersey, la poussière s'élève en si grande quantité lors du passage des convois des railways, qu'on ne peut les apercevoir au travers des nuages qu'ils ont soulevés. Les sources mêmes ont tari, et les oiseaux sauvages ont déserté les bois pour se rendre sur le bord des grandes rivières. La fièvre fait des ravages dans la campagne, et l'air des villes est bien meilleur à cette heure ; aussi, de toutes parts, chacun revient en hâte dans ses foyers. D'un autre côté, les inondations du Mississippi ont fait naître des miasmes délétères qui ont amené de violentes maladies. Les fièvres malignes exercent de grands ravages dans toute l'étendue du Mississippi. Dans la Virginie et la Caroline du Nord, les morts sont nombreuses. Dans l'Alabama et le Tennessee, il y a beaucoup de maladies ; un journal assure que, à Woodville, les gens en bonne santé ne sont pas assez nombreux pour soigner les malades. Le Missouri, l'Ohio, ne sont pas exempts non plus : une sorte de fièvre bilieuse y sévit avec force et y fait beaucoup de victimes.

Heureusement qu'en compensation de tous ces fléaux, la fièvre jaune paraît devoir épargner, cet été, la Nouvelle-Orléans, où il n'en a été encore signalé que fort peu de cas. »

— Chaque jour notre belle langue se répand et se popularise, de plus en plus, dans les États-Unis. Ce mouvement d'expansion de la langue française est dû à des causes sociales que nous ne voulons point analyser ici ; mais il est secondé, favorisé par quelques habiles professeurs qui se trouvent à la hauteur de leur mission. Au nombre, en tête de ces hommes dévoués à ce pénible sacerdoce, nous devons mentionner M. Charles Picot, qui dirige à Philadelphie un des pensionnats les plus justement estimés. M. Picot pour féliciter l'étude de l'idiotisme français, en mettant sous les yeux des élèves l'exemple à côté du précepte, a composé une série d'ouvrages dont le but et les titres divers se trouvent dans nos annonces. Nous avons reçu de l'auteur un des numéros de cette série, intitulé : *Narrations historiques*, et cette compilation nous a paru faite avec autant de goût que de savoir. Le plan, conçu par M. Picot, est une clé merveilleuse de la science qu'il professe ; elle doit, à coup sûr, aplanir à ses élèves bien des difficultés en traduisant aux yeux la théorie et la parole du maître.

En même temps que l'ouvrage de M. Picot, nous avons reçu un *Nouveau Système de Grammaire Française* emprunté à celle de Noël et Chapsal, et arrangé pour les étudiants américains par Saralt E. Seaman. Cet ouvrage a été revu et corrigé par un professeur français, M. Bordenave, et nous ne pouvons qu'en dire beaucoup de bien.

#### MON BAROMÈTRE ET MA PENDULE.

Le président. Pourquoi, M. Vidal, ne vous êtes-vous pas rendu au poste à l'heure indiquée.

Vidal. Ce n'est pas mauvaise volonté, mais il m'est arrivé un désagrément.

Le président. Et lequel ?

Vidal. J'ai perdu ma pendule et mon baromètre.

Le président. Que sont-ils devenus ?

Vidal. Ma pendule s'est cassée la jambe (Rires.) Elles s'est soulevée au *Cadran-bleu*. (Rires général.) Quand à mon baromètre, c'est différent... Il a été nommé sous-préfet, et on peut dire que dans son arrondissement... Il fait la pluie et le beau temps. (Rire universel.)

Le président. Voilà assez de plaisanteries.

Vidal. Ce ne sont pas des plaisanteries, c'est l'exacte vérité.

Je n'ai pas assez d'argent pour avoir à moi des instruments indiquant le temps et l'heure ; eh bien ! pendant plusieurs mois, le destin m'en avait fourni... Ma pendule était employée au Mont-de-Piété... succursale de la rue du Cherche-Midi, une existence battant soixante pulsations par minute... il était natif de Genève. (Rire générale.)

Le président. Abrégez.

Vidal. Cet homme était un véritable instrument de précision... Le matin, son rideau se levait et il pendait à sa fenêtre un petit miroir... Bon, disais-je, voilà ma pendule qui fait sa barbe, il est 9 heures... quand il est dix heures, ma pendule cire ses bottes... à 11 heures, ma pendule déjeûne... avec une côtelette... A onze heures et demie, elle mange une deuxième côtelette... (Rires.) Dam', une pendule, c'est sujet à répétition (Rire général.)

Le président. Je vois bien que vous voulez dire que les habitudes réglées de cet homme vous servaient d'indication d'heure ?

Vidal. Sans doute, de l'autre côté de ma fenêtre, j'avais mon baromètre, un jeune homme charmant... le neveu du propriétaire du *Méridien* (Hilarité.) Quand il mettait sa calotte grecque, le temps était variable... ; quand ses cheveux étaient en désordre, cela voulait dire qu'il tomberait de l'eau... ça lui donnait l'air *plus vieux*. (Nouveaux rires.) Mais en temps de soleil et de chaleur, il se soignait... il faisait sa raie contre la muraille... c'était mon thermomètre raie au mur. (Rires universels.)

Le président. C'est parce qu'ils sont partis, vos deux voisins, que vous n'avez pas pu arriver à neuf heures au poste comme tout le monde ?

Vidal. Tout le monde ! tout le monde ! c'est facile à dire... tout le monde n'a pas un baromètre sous prétexte et une pendule à l'hospice Saint-Louis. (Rires.)

Le président. Vos voisins viennent à l'heure.

Vidal. Ont-ils un baromètre fonctionnaire public ?

Le président. Ils ne font pas preuve de négligence.

Vidal. Ont-ils une pendule dans la salle des blêmes ? ce serait d'une grande sévérité de me condamner pour un seul manquement, dont en définitif je ne sais pas tout à fait cause... »

Le président. A l'avenir serez-vous plus plus ponctuel ?

Vidal. Je vous le promets.

Le Conseil acquitte le prévenu.

Vidal. Merci, messieurs. Maintenant je vais porter quelques petites friandises à ma pendule... elle est triste et découragée, elle n'a que moi d'ami sur le globe. (Rires.) Ça la ramènera. Rire prolongé.)

On se plaint de ce que l'on ne chauffe pas encore les salles de l'Association de la Bibliothèque.

Nous n'avons point reçu le tableau météorologique du collège de Sainte-Anne du mois d'août dernier.

#### PRIX DES DENRÉES VENDUES AU MARCHÉ DE QUÉBEC.

##### Dans les Etaux des Bourchers.

	s.	d.	s.	d.
Bœuf par livre.....	20	3½	à	0 4
Lard do.....	0	3½		0 5
Veau do.....	0	4½		0 5
Agneau par quartier.....	2	0		2 3

##### Dans les Marchés.

Bœuf, lb.....	0	2	0	3½
Lard, lb.....	0	4	0	4½
Mouton, quartier.....	2	0	2	6
Veau, do.....	2	0	3	6
Beurre salé, livre.....	0	6	0	7½
Do frais, do.....	0	8	0	10
Sucre d'érable, do.....	0	4½	0	5
Dindes, couple.....	5	0	9	0
Canards, do jeune.....	2	0	2	6
Poulets, do.....	1	8	2	0
Tourtres, douzaine.....	10	1	3	
Œufs, do.....	1	6	1	8
Œufs, do.....	0	6	0	8
Salmon frais, pièce.....	7	6	9	0
Patates, minots.....	1	0	1	6
Fleur fine, quart.....	24	0	25	0
Do moyenne, do.....	22	6	23	0
Farine entière, quintal.....	13	0	14	0
Lard Mess, quart.....	95	9	0	0
Do Prime Mess, do.....	55	0	0	0
Do Prime, do.....	45	0	0	0
Bœuf Mess, do.....	38	9	0	0
Do Prime, do.....	28	9	0	0
Sel minot.....	0	8	0	0
Do en poche.....	3	0	3	3
Orge, minot.....	2	0	0	0
Blé, do.....	5	0	5	2
Avoine, do.....	1	1	1	6
Pois, do.....	3	0	3	6
Sarrasin, do.....	2	3	2	6
Foin, 100 bottes.....	25	0	35	0
Paille, do.....	15	6	17	6
Do botte.....	0	2	0	3½
Bois érable, 3 pieds.....	12	0	12	6
Do mérisier, 2½ do.....	9	6	10	0

##### PRIX DU PAIN.

Pain bis de 6 lbs. 9d.—Pain blanc de 4 lbs. 7d.  
Québec, 1er octobre 1844.

**NAISSANCE.**—Hier matin, la Dame de Joseph Laurin écuyer, N. P. et J. P. a mis au monde un fils.

##### DÉCÉDÉS.

Samedi après-midi, 28 septembre, après une courte maladie Jean Richard Lemoine, écuyer, âgé de 26 ans.

Jeudi dernier, subitement, au manoir de Sainte-Anne de la Pérade, à l'âge de 35 ans. William Amherst Hale, écuyer, ci-devant capitaine au 52<sup>e</sup> régiment d'infanterie de S. E., et cinquième fils de feu l'honorable John Hale, receveur-général du Bas-Canada.

A St. Vallier, le 27 de sept. Dlle Désanges Larue, âgée de 28 ans, fille de A. Larue, écuyer.

ON TROUVERA A VENDRE AU BUREAU DE CE JOURNAL,

A des prix réduits de moitié,

LES STATUTS ET RÈGLEMENTS

DE LA

Confrérie du très-saint et Immaculé

CŒUR DE MARIE.

Nouvelle édition, publiée avec l'approbation de Monseigneur de Québec.

VENTES PAR ENCAN.

ENCANS DU SOIR.

Grand marché à faire

AUX HALLES DE NANS DE

D. O'DOUD,

BASSE-VILLE.

Le LUNDI et le MARDI de chaque semaine, il y sera vendu

UN assortiment général de marchandises sèches de fonds et de fantaisie, coutellerie, papeteries, bijouteries et hardes faites.

N. B. Pour les détails voir les affiches.  
Québec, 8 août 1844.

## ETABLISSEMENT D'EBENISTERIE.

Le soussigné remercie ses amis et le public en général de l'encouragement libéral qu'ils ont bien voulu lui donner jusqu'à présent, et les informe qu'il a en main un assortiment très étendu de Meubles de toutes sortes dont il disposera à très-bas prix.

PIERRE DROUIN.

Québec, 12 juin 1844.  
N. B.—Tous ordres laissés à son établissement, faubourg St. Roch, rue Desfossés, No. 27, seront exécutés avec ponctualité.

## MEUBLERIE et EBENISTERIE.

Établissement au no 43,

rue St. Valier, Faubourg ST. ROCH.

Le soussigné informe le public et ses amis qu'il vient d'ouvrir un nouvel établissement de meublerie et d'ébenisterie au numéro 43, rue St. Valier, en face de la demeure de M. Isaac Dorion, maître-mécanicien.

Il a déjà en main un assortiment de meubles de goût et d'utilité. Ayant présidé pendant dix années sans interruption, à l'un des premiers établissements de ce genre dans cette ville, il est en état d'exécuter, sous le plus court délai, des meubles de toute forme, simples et ornés, dans les goûts les plus exquis et les plus nouveaux, à des prix réduits et avec des matériaux irréprochables.

Il se tiendra responsable envers ceux qui voudront bien l'encourager des dérangements occasionnés dans les meubles par le chaud et le froid.  
Québec, 20 juillet 1844.

PIERRE FOURNIER.

## AUX ELECTEURS DU COMTE DE SAGUENAY.

MESSIEURS,

La Couronne ayant exercé sa prérogative indubitable de dissoudre le Parlement Provincial et d'ordonner de nouvelles élections, il ne reste qu'à regretter que sous les circonstances actuelles elle n'ait pas été avisée de le faire plutôt, afin de mettre un terme par l'action efficace de notre constitution à un état de choses qui menace vos libertés à un point dont on ne croyait plus devoir d'exemple.

Croyant de mon devoir de vous offrir de nouveau mes services pour vous représenter en Parlement, je vous prie dans le cas où ils seraient acceptés, de ne pas être offensés si l'éloignement, ou l'incertitude où je suis du temps de votre élection, m'empêchaient d'être alors présent parmi vous. Mon voyage récent dans votre Comté, je l'espère du moins, aura suppléé en partie à cet inconvénient, en me faisant connaître vos opinions et vos besoins, dont je suis disposé à m'occuper attentivement.

Des événements trop connus pour être ici un sujet de discussion, vous ont déjà fait pressager que mon devoir serait de me placer dans une franche et constante opposition à la soi-disant administration du jour, comme à tout autre qui denierait de faits et de paroles l'application pratique et sans équivoques de la constitution anglaise à l'administration des affaires du pays, telle que résumée sous l'appellation de Gouvernement responsable, le seul destiné à vous maintenir dans l'état d'hommes libres, moraux et éclairés, et à obtenir le redressement de ce qui reste des maux du passé, et de ceux qui surgissent à l'avenir.

Vos affaires locales, d'une si haute importance sous tous les rapports et pour vous et pour le reste du pays, m'imposent des obligations dont je m'efforcerais de m'acquiescer.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre très dévoué et obéissant serviteur,

A. N. MORIN.

Montréal, 28 septembre 1844.

## ELECTION GENERALE.

### AUX LIBRES ET INDEPENDANTS ELECTEURS DU COMTE DE QUEBEC.

MESSIEURS.—A la demande d'un nombre respectable d'entre vous, j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages à l'élection qui approche.

Si des principes politiques conformes à ceux de la grande majorité du peuple de ce pays, si un attachement sincère à ses droits, à ses libertés, à ses intérêts, si une attention sérieuse aux mesures pratiques qui devront augmenter sa prospérité, et celle de votre comté en particulier, si un zèle ardent à promouvoir ces mesures, sont les conditions que vous exigez, j'espère vous satisfaire sous tous ces rapports.

Cependant les circonstances difficiles dans lesquelles le pays se trouve maintenant, exigent de la part des candidats, quelque chose de plus explicite sur les questions qui agitent l'opinion publique et qui ont provoqué la dissolution de la chambre, après beaucoup d'hésitation, et plus de contradictions encore de la part du gouvernement.

Les principes de la responsabilité pleine et entière du pouvoir exécutif, tels qu'expliqués par les résolutions de 1841, et tels qu'entendus par la majorité de la chambre d'assemblée dans sa dernière session, la nécessité pour les conseillers du gouverneur de se retirer soit lorsqu'ils ne veulent pas prendre sur eux les conséquences de ses actes administratifs ou législatifs, soit lorsque le principe même en vertu duquel il sont appelés auprès du représentant de Sa Majesté, est violé ou méconnu; les changements à l'Acte d'Union déjà réclamés par les amis du pays; et en particulier la réforme d'une liste civile permanente, imposée une fois pour toutes, par un pouvoir à qui ce droit n'appartenait guère qu'en tant qu'il se l'arrogeait, et exécutante par elle-même; monstruosité qui n'existe dans aucun gouvernement constitutionnel; voilà des points sur lesquels vos mandataires devront insister, avec prudence, mais avec vigueur et avec une persévérante énergie.

En dehors de ces grandes questions politiques, il y a une foule de mesures relatives au progrès de l'instruction et au développement de l'industrie au sujet desquelles il serait à désirer que les représentants du peuple oubliassent les dissentiments qui pourraient s'élever parmi eux, sans quoi les plus beaux principes de gouvernement ne seraient plus que de vaines paroles. Veuillez croire, Messieurs, que je ne serai pas indifférent à cette partie de ma tâche si toutefois j'obtiens votre mandat; et soyez persuadés qu'en cela comme en toute autre chose j'aurai constamment devant les yeux, cette grande et patriotique maxime, devenue triviale à force d'être juste: Le plus grand bien du plus grand nombre.

J'ai l'honneur de me soucrire, avec le plus profond respect,

Messieurs,

Votre très-humble et

Obéissant serviteur,

PIERRE J. O. CHAUVEAU.

Québec, 30 septembre 1844.

## VENTE

DE

# Chevaux.

BEAUCOUP d'inconvénients et de difficultés tant éprouvés depuis plusieurs années à la vente des CHEVAUX et d'autres ANIMAUX dans le DISTRICT DE QUEBEC, par l'absence d'un MARCHÉ où ils pourraient être rassemblés et offerts à une juste compétition, le soussigné, à la sollicitation d'un nombre d'amis se propose de dévouer un jour de chaque semaine à la vente par encan de toute espèce d'animaux.

Les ventes pour cette saison auront lieu dans la COUR étendue qui se trouve derrière la

HALLE DES FRANCS-MACONS,

QUÉBEC,

Maintenant occupée par lui comme la

HALLE D'ENCAN DE QUEBEC

## Tous les jeudis.

Les personnes désireuses de disposer de Chevaux ou autres animaux, sont priées d'en envoyer la description, au moins deux jours avant chaque vente, pour les avoir sur la place de bonne heure le jour de la vente.

CONDITIONS.—ARGENT COMPTANT à la livraison.

GEO. FUTVOYE,

Encanteur.

## VENTE DE

VOITURES, CHARRETTES, Etc.

LES mêmes jours le soussigné aura l'honneur d'offrir en vente un assortiment étendu de voitures de toute description.

La vente commencera chaque jour à UNE heure P. M. précise.

GEO. FUTVOYE,

Encanteur.

Québec, Halle d'Encan,  
22 juillet 1844.

## PAR ENCAN

Sera vendu, sur les lieux, MERCREDI prochain, le

DEUX octobre, à UNE heure P. M.

UN EMPLACEMENT de vingt-sept pieds

de front sur soixante pieds de profondeur, avec maison et hangar, appartenant à M. Godefroy St. Cyr.

Les conditions seront énoncées lors de la vente.

JOS. LAURIN,

Notaire.

Québec, 30 septembre 1844.

## Association de la Bibliothèque de

QUÉBEC.

UNE assemblée trimestrielle générale de

cette association aura lieu à ses salles de lecture, en

la maison du Parlement, dans la soirée du 1er octobre

prochain, à SEPT heures et demie.

W. BENNET,

Secrétaire.

Québec, 26 septembre 1844.

## Avis.

TOUS ceux qui doivent à la succession de

feu CHARLES LEMELIN, en son vivant charbon,

sont requis de payer immédiatement à M. FRANÇOIS

LEMELIN, curateur, et ceux à qui la dite succession

doit sous prétexte de filer leur comptes dûment attestés au

Notaire soussigné, sous le plus court délai.

JOS. LAURIN,

Notaire.

Québec, 24 septembre 1844.

# POMPES A FEU.

Le soussigné continue à fabriquer des Pom-

pes à feu comme suit :

Patenté pour CYLINDRE A DOUBLE ACTION et CALORIFERE,

propre au climat.

C'est une pompe sur ce principe qui a battu la célèbre

pompe l'UNION à Québec le 11 courant.

Ces pompes varient en force, et en coût de £10 à £200.

LOUIS LEMOINE.

N. B. Les pompes de £200 seront plus fortes que celle

qui a vaincu l'UNION.

Québec, 18 septembre 1844.

## Avis

### AUX REGISTRATEURS.

DES exemplaires de la 12e clause de l'Acte

d'enregistrement, qui fixe le premier novembre

comme étant l'époque où doit finir l'enregistrement d'an-

ciens actes, en forme d'affiches sont à vendre au bureau du

JOURNAL DE QUEBEC.

Québec, 12 septembre 1844.

## BANC DE LA REINE.

TERME INFÉRIEUR.

Québec, le 22 août 1844.

JOHN U. AHERN, *Ecuier, de la Cité de*

*Québec, Avocat et Procureur,*

Demandeur,

vs.

CHARLES TURGEON, *de la Paroisse*

*de Beaumont, Cultivateur, en sa qualité*

*d'Exécuteur testamentaire de feu Jacques*

*Miot Girard, décédé, en son vivant Mes-*

*reur de bois,*

Défendeur,

et

CHARLES TURGEON, *de la Paroisse de*

*Beaumont, Cultivateur,*

Tiers-Saisie.

ORDONNÉ sur motion de MAITRE CHA-

BOT, Procureur au dit Défendeur, que vu

qu'il appert par le record en cette cause, que la succession

de feu JACQUES MIOT dit GIRARD, représenté par le

dit Défendeur, est insolvable, les créanciers de

ladite succession soient notifiés et tenus de filer leurs réclama-

tions dûment authentiquées au Greffe de cette Cour,

terme inférieur, le ou avant le VINGT-ET-UN octobre

prochain, et qu'avis public en soit donné dans la GA-

ZETTE OFFICIELLE de Québec et dans le JOUR-

NAL DE QUEBEC.

(Signé.)

BURROUGHS et HUOT,

P. B. R.

Vraie copie,

J. CHABOT,

## COUR DE BANQUEROUTES.

Dans l'affaire de Richard Johnson.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que

les immeubles suivants du dit banqueroutier seront

vendus par vente publique au bureau du schérif, dans la

Cour de Justice de la Cité de Québec, à l'expiration de

quatre mois du treizième jour de juillet courant, savoir:

le LUNDI, le vingt-cinquième jour de novembre pro-

chain, à DIX heures de l'avant-midi.

Un lot ou portion de terre situé au second rang des lots

dans le lieu communément appelé et connu sous le nom de

Paroisse de Laval, dans le comté de Montmorency et dans

le district de Québec, consistant en cinquante arpents de front

et dix arpents de profondeur, formant ci-devant partie et

portion du lot numéro deux, borné au front par les lots du

cinquième rang, et par derrière par JOLIAS KAVANAH,

d'un côté au sud-ouest par le lot numéro un, et d'un autre

côté au nord-est par le lot numéro trois du dit second

rang, ensemble avec le privilège de se servir des eaux aussi

bien que de l'emplacement ou lot du moulin sur la terre

adjointe restant au dit JOLIAS KAVANAH, ensemble

avec le Moulin à Scies et les autres bâtisses éri-

gées et bâties sur le dit lot ou dite portion de terre, ou en

quelque manière appartenante au même, sujet aux charges,

clauses et conditions contenues dans le contrat de conces-

sion faite par les Messieurs du Séminaire de Québec au

dit JOLIAS KAVANAH, et passé devant ANTOINE ARCH-

ANGE PARANT et son collègue, Notaires Publics à Qué-

bec, le cinquième jour de novembre de l'année de notre

Seigneur mil huit cent trente-quatre.

Et toutes personnes ayant ou prétendant avoir des ré-

clamations sur les dits immeubles, sont par le présent no-

tifiées d'en faire connaître la nature et l'étendue par écrit

à WILLIAM POWER, Ecuier, un des juges de Circuit

et Commissaires de Banqueroutes dans et pour le District

de Québec, au moins QUINZE jours avant le jour de la

vente, afin que les dites réclamations puissent être enten-

dues et qu'il en soit décidé.

Québec, 3 juillet, 1844.

F. X. PRIMROSE,

Syndic.

## MEMOIRES SUR LE CANADA.

ON offre en vente au bureau de ce jour-

nal:

1o. RELATION DE LA BATAILLE DE

CARILLON, 6d.

2o. Le CANADA en 1664, 2d.

## Remède pour les VERS.

### VERMIFUGE CANADIEN DE WINER,

Garanti pour tous les cas.

Le meilleur remède qui ait jamais été décou-

vert pour les vers: non seulement il les détruit,

mais donne de la vigueur à tout le système, et emporte l'ex-

cess de la glaire ou du mucus qui abonde dans l'estomac et

les entrailles, spécialement de ceux qui sont en mauvaise

santé. Il ne produit aucun mauvais effet sur le système,

et la santé du patient s'améliore si on en fait usage, même

lorsqu'on ne découvre pas de vers. La médecine

étant agréable au goût, aucun enfant ne pourrait refuser

de la prendre, pas même le plus délicat. Des observations

claires et pratiques sur les maladies résultant des vers, ac-

compagnent chaque bouteille. Préparé et à vendre en

gros et en détail à Hamilton. A Québec, chez

JOHN MUSSON,

Agent.

Montréal, 17 novembre 1843.

Cher Monsieur,—J'éprouve beaucoup de plaisir à vous

envoyer ci-inclus le témoignage d'un médecin de cette

ville, en faveur de votre vermifuge. Je puis également

ajouter mon témoignage à son efficacité, comme dans di-

vers cas qui sont venus à ma connaissance, votre vermi-

fuge a été éminemment efficace, et par les demandes qu'on

en fait de toutes parts, il acquiert la haute réputation qu'il

mérite à si juste titre.

Je demeure, cher monsieur,

Votre serviteur,

R. W. REXFORD.

M. REXFORD,

Monsieur,—Ayant, il y a quelques semaines (sur votre

recommandation accidentelle) été induit à essayer l'ef-

fet du vermifuge Canadien de Wilner, sur un de mes pa-

tients, dont le mal avait résisté à plusieurs remèdes pour

l'expulsion des vers du canal intestinal; j'ai le plaisir de

vous dire que le vermifuge de Winer a satisfait pleinement

mon attente comme remède guérissant radicalement, non

seulement dans le cas que je viens de mentionner, mais

plusieurs autres cas de la même nature.

Je suis, Monsieur,

Votre humble serviteur,

H. SCOTT, M. D.

Montréal 17 novembre 1843.

Sous le patronage de la faculté médicale.

MAL ARRÊTÉ!—SANTÉ RÉRABLE!!

J. WINER'S

CHEMICAL RED DROPS

And universal family Ointment.

POUR guérir les écorchures ou le MAL DU

ROI sous toutes ses formes et à toutes ses phases: les

entures blanches des jointures; les douleurs dans les

os, la jointure, la hanche et le genou, etc. etc.; les rhu-

matismes et la goutte; la maladie des bronches, et les tu-

meurs durs, les affections de la gorge et du cou; les

dartres écaillées, sèches et humides; le scorbut, la démange-

aison sous toutes ses formes; l'Erysipèle (n'importe la

place où il réside et sa qualité); la bile et toutes les tu-

meurs dures (dispensent l'inflammation, quand on en fait

usage avant que la suppuration ait commencée, et ensuite

limitant l'étendue de l'abcès); les dartres, les cancers, les

ulcères de toute description, le rhume, les ébouillantes

et brûlures. A vendre, Québec, chez

JOHN MUSSON,

Agent.

## A Vendre,

Possession donnée au 1er mai prochain.

Le soussigné ayant été dûment nom-

mé Exécuteur Testamentaire dans la suc-

cession de feu LOUIS DASTOU, en son vivant mar-

chand du village St. Thomas, district de Québec, informe

le public qu'il vendra, afin de rendre compte aux intéres-

sés, l'emplacement situé dans le village de St. Thomas,

appartenant à la dite succession, contenant environ 60

pièdes de front sur environ 80 pieds de profondeur, avec

maison, hangars, granges, écuries, fournil, etc. etc.

dessus construits.

Pour plus amples informations s'adresser à

THOMAS GOUDREAU,

Exécuteur-Testamentaire,

au village St. Thomas.

Saint-Thomas, 12 août 1844.

## A VENDRE.

UN emplacement située en la Haute-

ville de Québec, faisant l'encoignure des

rues Ste. Famille et St. Georges, de vingt pieds sur la rue

Ste. Famille, et cinquante pieds sur la rue St. Georges,

avec une maison à deux étages en pierre et hangar main-